

URBANISME**ZAC Ivry-Confluences**

Dénomination de la rue du 17 octobre 1961

EXPOSE DES MOTIFS

Le programme de la ZAC Ivry-Confluences, créée par arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2010, prévoit des logements, des activités, des équipements et de nouveaux espaces publics et voiries.

Lors de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 15 décembre 2010 au 24 janvier 2011, la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, valant Déclaration d'Utilité Publique (DUP), comportait le plan prévisionnel des futurs espaces publics. Par arrêté en date du 11 juillet 2011, le préfet a déclaré d'utilité publique l'aménagement de la ZAC Ivry-Confluences.

Dans ce cadre, des dossiers de permis de construire vont être déposés notamment sur l'îlot 4 de ladite ZAC, entre la rue Jean Mazet et le futur cours, pour la construction des logements et équipements prévus. Une future voie, destinée à être communale, parallèle au quai Henri Pourchasse, traverse ces îlots. Aussi pour définir les adressages postaux, il convient de lui donner un nom.

S'appuyant sur les travaux de la commission Mémoires de la Ville, le groupe de travail sur les dénominations propose de retenir le nom de « rue du 17 octobre 1961 », date à laquelle une manifestation pacifique d'Algériens contre le couvre-feu mis en place par le Préfet de police de Paris, Maurice Papon, fut violemment réprimée. Plusieurs dizaines d'Algériens trouvèrent la mort, des centaines furent blessés. De nombreux ivryens participèrent à cette manifestation.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver cette dénomination.

P.J. : plan

URBANISME

C) ZAC Ivry-Confluences

Dénomination de la rue du 17 octobre 1961

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Olivier Beaubillard, Adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2010, décidant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ivry-Confluences,

vu le programme de ladite ZAC, prévoyant la construction de logements, activités et équipements desservis par de nouveaux espaces publics et voiries,

considérant qu'une nouvelle voie destinée à être communale va être aménagée entre la rue Jean Mazet et le nouveau cours et qu'il convient de lui donner un nom,

vu les travaux de la commission Mémoires,

vu la proposition du groupe de travail sur les dénominations,

considérant la proximité de cette nouvelle voie par rapport à la Seine et la volonté de la Municipalité de rendre hommage à la manifestation pacifique des Algériens du 17 octobre 1961 ayant été violemment réprimée par le Préfet de police de Paris, Maurice Papon, à laquelle de nombreux ivryens participèrent,

vu le plan ci-annexé,

DELIBERE

par 39 voix pour et 6 voix contre

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer « rue du 17 octobre 1961 » la future voie communale, aménagée dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, entre la rue Jean Mazet et le nouveau cours à Ivry-sur-Seine.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 SEPTEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 28 SEPTEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 SEPTEMBRE 2016